

## 3ème édition du **Trail des Caouecs**

# Règlement de la course

Toute inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

### **Article 1 : Présentation**

Le Blagnac Sporting Club Athlétisme organise le vendredi 14 juin 2019 à Blagnac (31) la 3ème édition du **Trail des Caouecs** sous le patronage du Comité d'Athlétisme départemental de la Haute Garonne.

Le Trail des Caouecs est une course pédestre chronométrée de type [Trail Découverte](#) se déroulant en milieu naturel sur un parcours matérialisé composé de chemins et sentiers.

Deux distances au choix :

- 9 km en solo
- 15 km en solo ou duo (\*)

(\*) La formule "duo" consiste à effectuer la course en équipe de deux coureurs, chaque coureur effectuant l'intégralité du parcours et les deux coureurs devant franchir la ligne d'arrivée en même temps. Si les deux coureurs du duo franchissent la ligne séparément alors le duo n'est pas classé.

### **Article 2 : Parcours**

Les deux parcours 9 km et 15 km empruntent en très grande majorité des chemins et sentiers de terre en milieu naturel, avec quelques portions de bitume.

Le départ et l'arrivée auront lieu au **stade d'athlétisme Stéphane Diagana du complexe Sportif Andromède, chemin du Ferradou 31700 Blagnac.**

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement.

Des points de contrôle seront réalisés sur le parcours.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

L'accompagnement à vélo ou autre est interdit.

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler la course en cas de force majeure.

### Article 3 : Modalités d'inscriptions

La course est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s adultes des catégories Juniors (né avant le 16 juin 2001), Espoirs, Séniors et Masters 1 à 5.

Une seule inscription par coureur.

Le nombre de participants est limité à **250** toutes distances confondues.

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- Par courrier jusqu'au lundi 10 juin 2019 23h59 (bulletin : [Trail des Caouecs](#))
- Sur Internet jusqu'au mercredi 12 juin 2019 23h59 avec possibilité de modification ([123chronos](#))
- Sur place le jeudi 13 juin 2019 de 14h à 18h et le vendredi 14 juin 2019 de 14h à 19h00 (sous-réserve de places disponibles)

NB : l'option repas d'après-course coureur et accompagnant peut être réservée jusqu'au mercredi 12 juin 2019 23h59.

Toute inscription doit être accompagnée :

1) Soit d'une **licence sportive** parmi :

- Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la course
- Licence sportive en cours de validité à la date de la course délivrée par une fédération agréée (liste disponible sur [www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation](http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation)), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la course, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

2) Soit d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, du sport en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition.

**Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la possession du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement pour quelque motif que ce soit.**

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) ou l'original ou la copie du certificat médical en tant que justificatif en cas d'accident.

### Article 4 : Tarifs

Les tarifs des courses sont indiqués dans le tableau suivant :

Trail Solo 9 km	7 €
Trail Solo 15 km	12 €
Trail Duo 15 km	24 € par équipe
Option repas d'après-course coureur	10 € par personne
Option repas d'après-course accompagnant	10 € par personne

## Article 5 : Retrait des dossards

Les dossards seront remis aux dates suivantes sous-réserve de la validité du certificat médical ou de la licence sportive :

- Sur place le jeudi 13 juin 2019 de 14h à 18h
- Sur place le vendredi 14 juin 2019 de 14h à 20h

Pour distinguer les deux courses, les dossards seront de couleurs différentes :

- 9 km : bleu
- 15 km : jaune

Chaque participant de l'équipe Duo (15 km seulement) portera un dossard avec le même numéro et un seul dossard aura la puce électronique qui permettra de chronométrer l'équipe.

## Article 6 : Modalités de départ et d'arrivée

Le départ des courses sera donné au stade d'athlétisme Stéphane Diagana du Complexe Sportif Andromède, chemin du Ferradou 31700 Blagnac aux horaires suivants :

- 20h00 : départ du 15 km solo et duo
- 20h15 : départ du 9 km

L'arrivée des courses sera jugée au stade d'athlétisme Stéphane Diagana du Complexe Sportif Andromède, chemin du Ferradou 31700 Blagnac.

A l'issue de la course, les participants pourront prendre une douche dans les vestiaires du stade (suivre fléchage).

## Article 7 : Ravitaillements et repas d'après-course

Des points de ravitaillement solide et liquide seront disponibles sur le parcours :

- Entre les km 5 et km 6
- A l'arrivée

Un repas d'après-course est proposé en option à l'inscription : 1 grillade avec garniture, 1 dessert pâtisserie, 1 boisson fraîche.

## Article 8 : Récompenses

Les coureurs ci-dessous sont récompensés sur le podium d'arrivée

15 km Solo	Les 3 premiers au classement général femme Les 3 premiers au classement général homme La 1 <sup>ère</sup> femme au classement de chaque catégorie JU, ES, SE, M1 à M5 Le 1 <sup>er</sup> homme au classement de chaque catégorie JU, ES, SE, M1 à M5
15 km Duo	Les 3 premiers au classement général
9 km Solo	Les 3 premiers au classement général femme Les 3 premiers au classement général homme La 1 <sup>ère</sup> femme au classement de chaque catégorie JU, ES, SE, M1 à M5 Le 1 <sup>er</sup> homme au classement de chaque catégorie JU, ES, SE, M1 à M5

## **Article 9 : Annulation**

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisateur du Trail des Caouecs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail des Caouecs sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **Article 11 : Assurance**

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile dédié à la course et couvrant l'ensemble des participants.

Cependant, il est rappelé l'importance que chaque participant ait souscrit un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Ainsi, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout accident ou incident survenu lors de la course, y compris des défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

## **Article 12 : Contacts**

Site Internet : [www.bsc-athle.com/pages/trail-blagnac.php](http://www.bsc-athle.com/pages/trail-blagnac.php)

Mail : [secretariat.bsca@gmail.com](mailto:secretariat.bsca@gmail.com)

Tél : 05 61 71 60 03 – 06 06 91 82 86 - 06 06 95 69 16